

## Synthèse

La présidente du Conseil, Yannick Moreau, a ouvert la séance en saluant **l'arrivée de Mme Blancard** comme représentante du Conseil économique, social et environnemental, en remplacement de M. Michel Lamy qu'elle a remercié pour sa participation à la concertation. **Pierre Audibert, secrétaire général, quittera cette fonction** le 16 mars 2016 à l'occasion du prochain Bureau. Il sera remplacé par Françoise Maurel, directrice de la diffusion et de l'action régionale de l'Insee. La présidente a remercié Pierre Audibert pour son appui et son investissement. Enfin, **Benjamin Camus remplacera Chantal Madinier dans les fonctions de président du Comité du label de la statistique publique**. Puis Yannick Moreau a retracé brièvement **les points forts de l'activité du Cnis en 2015**, en invitant à se reporter au bilan annuel qui sera mis en ligne prochainement et a évoqué **les perspectives pour 2016**. À cette occasion, elle a rappelé que le Cnis organisera désormais chaque année un colloque. Elle a remercié MM. Betbèze, Dubois et Passet d'avoir accepté d'initialiser la réflexion sur la transformation numérique de l'économie, objet du colloque de 2017.

**Avec des sensibilités et des priorités différentes, ces trois intervenants ont fait ressortir des questions majeures pour la statistique publique** : y a-t-il **création de valeur**, par exemple par une meilleure utilisation du capital installé ? **L'impact sur l'emploi** est-il uniquement négatif ; y a-t-il des effets générationnels différenciés ? **Que mesure-t-on en comptabilité nationale**, voit-on les effets qualité et les **effets sur le partage volume-prix** ? Comment intégrer le collaboratif et la coproduction de service qui en résulte, sachant que pour ce qui est gratuit, il existe déjà des activités prises en compte par la statistique publique ? Le numérique transforme les *process*, les produits et les services en modifiant les usages et les acteurs en court-circuitant parfois l'entreprise. Ce mouvement se fait en continu. De premières réponses ont été apportées par la statistique publique : ainsi, l'activité issue de AirBn'B est déjà intégrée dans les comptes nationaux. Des résultats seront prochainement publiés sur l'effet du e-commerce sur les prix et la concurrence. Ce premier éclairage a permis d'identifier les différentes dimensions à éclairer.

Puis, Jean-Luc Tavernier a évoqué les dossiers européens. Pour donner suite au rapport publié de **la revue par les pairs** du système statistique public (SSP), l'Insee s'est engagé à définir un cadre d'assurance-qualité couvrant progressivement l'ensemble des domaines statistiques et applicable dans l'ensemble du SSP d'ici fin 2019. D'ici là, des actions-qualité seront proposées aux SSM, telles l'adoption des règles d'embargo de l'Insee d'ici l'an prochain. **Le 19 mai 2015, le règlement européen révisant la loi statistique européenne** est paru, il reste à l'insérer dans les mécanismes généraux du droit administratif français.

**En termes de gouvernance, les évolutions législatives sont nombreuses**. Outre **la loi Santé**, l'article 15 de **la loi sur l'actualisation du droit des outre-mer** stipule que « *toute statistique déclinée au niveau local et publiée par le SSP comporte obligatoirement des données concernant les DOM, les COM et la Nouvelle-Calédonie* ». Par ailleurs, **la loi numérique** comprend un article sur l'accès à des données privées pour la production de certaines statistiques publiques, un autre sur les formalités pour utiliser après cryptage le numéro d'inscription (NIR) au répertoire national d'identification des personnes physiques (RNIPP) et enfin un article sur l'interdiction pour le SSP à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017 de percevoir des redevances liées à la réutilisation d'informations publiques. Les pertes de recettes correspondantes (Sirene et le RNIPP) seront compensées.

**En termes d'organisation du SSP**, pour donner suite aux avis de l'Autorité de la statistique publique, les activités du SSM de la Direction des pêches maritimes et de l'aquaculture seront reprises par le SSM du ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie. Par ailleurs, le SSM du ministère en charge de la jeunesse et des sports sera intégré dans un service à compétence nationale.

**Enfin, le directeur général de l'Insee a évoqué les avancées en 2015** en termes d'enquêtes, de méthodes et de publications (collecte par Internet, données disponibles à un niveau plus fin sur le revenu disponible et la pauvreté, nouvelles séries des mises en chantier, avancement des calendriers de publication pour le PIB, le chômage et l'inflation, etc.) et **les enjeux de 2016**. Rappelant que ces travaux s'inscrivaient notamment dans les suites données aux avis de moyen terme du Cnis, il a rappelé qu'un examen des réponses du SSP aux avis de moyen terme du Cnis était prévu lors d'un prochain Bureau. Il a conclu en évoquant **les tensions sur les moyens affectés aux enquêtes ménages avec enquêteurs**. Une fois les contraintes européennes intégrées, ces tensions obligent à se limiter à une seule autre enquête par an. **Or, trois demandes existent déjà pour 2019** et la question de savoir qui arbitrera les priorités se pose.

La séance s'est achevée avec l'adoption par l'Assemblée, après discussion et amendements, des avis qui lui avaient été soumis. La présidente a remercié les intervenants et les participants pour la richesse des échanges.